

**Département des Pyrénées - Orientales**  
Commune de REAL

**SEANCE du :** 28 03 2024  
**Convocation du :** 20 03 2024  
**Membres en exercice :** 07  
**Membres présents :** 06  
**Membres absents excusés :** 01

**ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION N°202412**

Présents : Mesdames RIVIERE Jeanine, PRUDENTOS Stéphanie, ARNAU Conchita Messieurs, BEY Jean Claude, SEGUY Jean Luc, PINEL Gilbert

Absents : LLENSE Patrick

Administratif présent : CANAL Elisabeth

Secrétaire de séance : PRUDENTOS Stéphanie

L'an deux mille vingt-quatre les vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la Commune de REAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel et sous la présidence de Monsieur SEGUY Jean Luc, Maire

OBJET de la délibération **Demande d'aide à l'Agence de l'Eau -EP- Tranche 6 et 7**

M le maire explique à l'assemblée qu'il a lieu de demander la subvention nécessaire à l'agence de l'eau afin de continuer à réaliser les travaux de rénovation des réseaux en eau potable sur le hameau d'Odeillo, commune de Réal évalués à,

**Montant des travaux..... 299 900 €HT**

Agence de l'eau ..... 234 989.89€. ....70%

Conseil Départemental.....29 990 €.....10%

Autofinancement.....59 980.....20%

Oui cet expose le conseil municipal décide :

- De réaliser l'opération tranche 6 et 7 sur le réseau d'eau potable (étude et travaux) selon les principes de la Chartes Qualité Nationale des réseaux d'eau potable
- De mentionner dans les pièces du dossier de consultation des entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'eau potable
- De solliciter l'aide de l'agence de l'eau pour la réalisation de cette opération

Ainsi fait et délibéré les jours mois et ans que dessus.

Pour extrait conforme, et exécutoire

Fait à REAL,

Le secrétaire de séance

Le maire,  
Prudentos Stéphanie



Jean Luc SEGUY

